

République Française
Département FINISTERE
Commune du CLOÎTRE-PLEYBEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A la majorité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 16 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de Commune du CLOÎTRE-PLEYBEN s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BALAY Sandrine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/09/2026.

Présents : Mmes BILIRIT Dominique, BALAY Sandrine, DIRAISON Maryse, LESAGE Françoise, PRIGENT Morgane, PARTHENAY Audrey, M. BICREL Romain, MONCHABLON Stéphane, DEMEURÉ Bruno, LEAUSTIC-LOUARN Jules, FAVENNEC Alexandre, TIMBERT Rudy, GUEGUEN Jérôme

A été nommé(e) secrétaire : DIRAISON Maryse

Absent excusé : LE MOAL Véronique, SALAÛN Sylvie

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 17/09/2026
Et
Publication ou notification du :

046/2026 – Motion de soutien au projet de création d'un plateau d'imagerie médicale à Châteaulin

Le Conseil municipal de la Commune de Le Cloître-Pleyben rappelle que l'accès aux soins constitue un enjeu majeur d'attractivité, de solidarité territoriale et d'égalité entre les citoyens.

Le territoire de Châteaulin est aujourd'hui identifié par l'Agence Régionale de Santé Bretagne comme une zone blanche en imagerie médicale, ne disposant d'aucun plateau technique de proximité. Les habitants du bassin de vie, ainsi que ceux de la presqu'île de Crozon et du Centre-Finistère, sont contraints de parcourir des distances importantes pour accéder à un scanner, une IRM ou à certains examens de dépistage, notamment en matière de cancer du sein.

Le projet porté par le groupe RIM 29 Sud prévoit l'implantation à Châteaulin d'un plateau d'imagerie comprenant un scanner, des IRM, un mammographe, des équipements de radiologie conventionnelle et d'échographie. Cette implantation contribuerait à améliorer les délais d'accès aux examens, à renforcer les parcours de soins, à soutenir la maison de santé pluridisciplinaire et à conforter l'offre médicale de proximité sur l'ensemble du territoire. Le Conseil communautaire prend acte des difficultés économiques exposées par le porteur de projet, résultant notamment de l'évolution récente des modalités nationales de financement de l'imagerie médicale, qui fragiliseraient la réalisation de cet investissement pourtant autorisé par l'ARS.

Considérant que ce projet répond à un besoin reconnu de santé publique et constitue un équipement structurant pour le Centre-Finistère ;

Considérant qu'un accès rapide à l'imagerie médicale favorise le dépistage précoce, améliore la prise en charge des patients et participe à la lutte contre les inégalités territoriales de santé ;

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les points suivants :

- ☐ AFFIRMER son soutien au projet de création d'un plateau d'imagerie médicale à Châteaulin ;
- ☐ DEMANDER que les conditions permettant sa réalisation puissent être réunies dans les meilleurs délais ;
- ☐ INVITER l'Agence Régionale de Santé Bretagne, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Finistère et

Envoyé en préfecture le 17/09/2026

Reçu en préfecture le 17/09/2026

Publié le

ID : 029-212900336-20260917-046_2026-DE

les autorités nationales compétentes à rechercher, avec les porteurs du projet, les solutions permettant d'assurer sa viabilité économique dans l'intérêt de la population ;

☐ AUTORISER Madame le Maire à transmettre la présente motion à Madame la Présidente de la Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay qui se chargera de la transférer aux services de l'État, à l'ARS Bretagne, à la CPAM du Finistère ainsi qu'aux parlementaires du territoire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 17/09/2026

La secrétaire,
DIRAISON Maryse

Le Maire
BALAY Sandrine

